

ACTES D'ETAT CIVIL

Autres démarches

Inscriptions électorales

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur la liste électorale de YENNE ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les inscriptions et modifications enregistrées en mairie entre le 1er mars et le 31 décembre 2016, ne prendront effet qu'au 1er mars 2017.

Attention, les changements d'adresse à l'intérieur de la commune doivent également être signalés, à défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale de la commune.

Les ressortissants des autres états membres de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes.

Vous pouvez vous adresser

A la Mairie – Place Charles Dullin – 73170 YENNE du lundi au vendredi 8H 30 à 12H00 et 13 h 00 à 17 h . Sauf mercredi et samedi matin uniquement de 8 H 30 à 12 H00

Pièces à fournir

Pour la liste française : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré depuis moins d'1 an.

Pour les listes complémentaires Européennes ou Municipales : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité ou dont la validité a expiré depuis moins d'1 an.

Justificatif de domicile récent (quittances ou factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone - avis d'imposition, taxe d'habitation, bulletin de salaire, titre de pension - certificat d'hébergement complété par un justificatif portant les noms et adresse du demandeur si établi par autre personne que les parents - ou preuve de l'inscription au titre de contribuable de la commune durant les cinq dernières années)

Inscrits d'office

Seront inscrits d'office les jeunes atteignant l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2016 et le 28 février 2017. Condition : avoir effectué, sur la commune, le recensement en vue de la participation à la Journée Défense